



Formation des enseignants : Lettre ouverte au Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Notre responsabilité et notre devoir d'Inspecteurs d'Académie est de vous alerter sur les conséquences que nous pressentons « négatives » des décisions prises actuellement quant à l'affectation, le service et les modalités de formation des futurs professeurs stagiaires. Le syndicat des Inspecteurs d'Académie (SIA) vous a déjà adressé personnellement un courrier le 25 janvier 2010 et vous a demandé une audience sur ce dossier dont l'enjeu pour l'avenir est de toute première importance.

En réponse à notre demande, Madame la Directrice de la D.G.R.H par lettre du 26 mars 2010 nous rappelle uniquement les dispositions prises, dispositions que, comme Inspecteurs d'Académie, nous connaissons et sur lesquelles notre courrier précédent avait précisément pour objet de vous alerter !

Une simple recopie des dispositions prévues ne peut nous convenir et révèle un manque évident de considération à l'égard de cadres supérieurs de votre ministère et de leur niveau d'expertise. Nous tenons donc à réitérer l'analyse que nous faisons de la situation.

Alors que le texte annonce que ce nouveau dispositif « a pour but de mieux accueillir et mieux former les lauréats du concours », leur affectation sur un poste à temps plein rendra l'entrée dans le métier bien plus difficile qu'auparavant :

- une alternance régulière entre théorie et pratique est indispensable pour acquérir les repères professionnels fondamentaux et pour les assimiler de façon durable. Sans cette alternance, la construction d'une base solide de compétences professionnelles sera incertaine et aléatoire, nuisant à la qualité de l'enseignement et à la sérénité professionnelle des jeunes enseignants et faisant courir, à terme, le risque d'une augmentation du nombre de professeurs en difficulté en cours de carrière ;
- le remplacement des professeurs stagiaires pour leur permettre de suivre la formation engendrera une discontinuité des apprentissages pour les élèves. On ne peut à cet égard ignorer les difficultés de remplacements - certaines académies ont été conduites à solliciter des retraités - que ces dispositions auront pour conséquence d'aggraver et dont les élèves seront les premières victimes !

D'autre part, le gel des supports budgétaires utilisés pour affecter les professeurs stagiaires qui diminuera considérablement le nombre de postes vacants va à l'encontre de l'objectif affiché, que nous partageons, de faciliter la mobilité des fonctionnaires. Dès lors, on peut se demander à quoi serviront les « cellules mobilité » dans chaque académie qui ont pour mission de rechercher les moyens de générer cette mobilité.

Enfin l'absence d'harmonisation des dispositions prises dans les académies entraîne une inégalité préjudiciable à la qualité de la formation dont l'architecture doit répondre à un modèle national éprouvé.

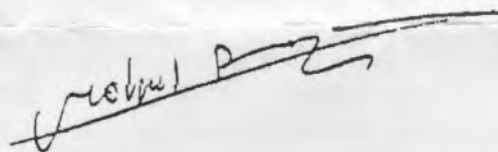
Nous sommes conscients que ces dispositions ont pour but de diminuer la charge budgétaire de l'Education Nationale pour alléger la dette publique et nous y souscrivons si elle n'avait pas d'impact sur la réussite scolaire des élèves et à terme sur leur insertion professionnelle.

Finalement, pour des économies à effets immédiats nous engagerions un processus très coûteux pour l'avenir. Nous pensons donc que ce n'est pas sur la formation des enseignants que doit porter dans notre ministère la réforme destinée à optimiser les moyens de l'Etat.

Aussi, acteurs de la « *gestion de la ressource humaine et éducative* » dans les académies (cf. Circulaire n°2009-064 du 19/05/09), les IA-IPR expriment de très fortes réserves quant à la pertinence de mesures qui conduiraient à une entrée périlleuse dans un métier difficile pour de jeunes collègues sans expérience. Aussi nous proposons que les professeurs stagiaires soient affectés sur un temps de service de 12/18^e, le tiers restant (6/18^e) étant dédié à leur formation en alternance (conformément à la circulaire n°2009-1037 du 23-12-2009). Cette modalité d'affectation est seule susceptible de garantir la continuité pédagogique due aux élèves et la qualité du service public d'éducation, d'apaiser les fortes tensions qui se manifestent de plus en plus dans les établissements scolaires et d'obtenir l'adhésion des professeurs tuteurs pressentis.

Le SIA souhaite ardemment être entendu et renouvelle sa demande instante d'un cadrage national prenant en compte son analyse et garantissant une égalité d'application sur l'ensemble du territoire national.

Persuadé que vous ne doutez pas de la loyauté des inspecteurs d'académie à l'égard de leur ministre, nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre haute et respectueuse considération.



Robert PROSPERINI
Secrétaire général du SIA